

**CAMBODGE****Les quatre hommes soupçonnés d'être des membres de la *Jemaah Islamiyah* doivent être jugés maintenant**

Index AI : ASA 23/006/2004

ÉFAI

Lundi 6 septembre 2004

**ARTICLE DESTINÉ AU SITE NEWS.AMNESTY**

En mai et juin 2003, quatre hommes, soupçonnés d'être des membres de la *Jemaah Islamiyah*, groupe islamique lié à *Al Qaida*, étaient arrêtés au Cambodge ; on les accusait d'être à l'origine de l'attentat de Bali. Leur arrestation avait attiré l'attention de la presse internationale et avait été très applaudie par les autorités américaines. Quinze mois plus tard, c'est-à-dire bien après la durée limite légale des six mois de détention provisoire, ces hommes sont toujours en attente de leur procès.

Amnesty International ne se prononce pas sur l'innocence ou la culpabilité de ces hommes ; l'organisation est toutefois très préoccupée par cette détention prolongée sans base légale et par les pressions politiques qui s'exercent pour les faire déclarer coupables. Les accusés protestent toujours de leur innocence.

Trois des suspects – deux ressortissants thaïlandais, Abdul Aziz Haiji Chiming et Muhammad Yalaludin Mading et un ressortissant égyptien, Esam Mohammed Khidr Ali – ont été arrêtés le 25 mai 2003. Les trois hommes auraient eu des liens avec *Om Alqura*, une ONG basée en Arabie saoudite, à la tête de plusieurs écoles coraniques au Cambodge. Un mois plus tard, en juin 2003, un ressortissant cambodgien, du nom de Sman Esma El, était également arrêté. Il est membre de la minorité ethnique musulmane Cham qui représente aujourd'hui entre trois et dix pour cent de la population totale cambodgienne, estimée à treize millions de personnes.

Le ressortissant égyptien, Esam Mohammed Khidr Ali, était venu au Cambodge pour y prendre la direction d'une école musulmane de la province de Kandal, dans le sud-est du pays, où les deux ressortissants thaïlandais travaillaient en tant qu'enseignants. Après leur arrestation, l'école a été fermée et les vingt-huit enseignants

étrangers qui s'y trouvaient ont été expulsés du pays.

En perquisitionnant l'école, la police aurait découvert plusieurs milliers de dollars qu'elle aurait confisqués. Aucun compte n'a été rendu à propos de cet argent qui a disparu. L'école n'a été autorisée que récemment à rouvrir ses portes et n'a le droit d'accueillir qu'un petit nombre d'enfants des alentours. Avant sa fermeture, l'école accueillait 700 élèves.

Les quatre hommes ont, dans un premier temps, été accusés d'avoir « *commis des actes de terrorisme international* » du fait de leurs liens avec la *Jemaah Islamiyah*, en vertu de l'article 2 de la loi anti-terroriste cambodgienne. Cependant la formulation vague de cette loi, élaborée en 1992 dans le cadre du conflit armé alors en cours avec les Khmers Rouges, serait l'un des problèmes auxquels se trouve confrontée l'accusation.

Les charges initiales qui pesaient contre les quatre hommes ont été abandonnées en février 2004, mais de manière tout à fait inhabituelle, le juge a ordonné que les accusés restent en détention pendant que l'accusation portait plainte sur la base de nouveaux chefs d'inculpation, toujours au titre de la loi anti-terroriste. Les quatre accusés ont maintenant à répondre de tentative de meurtre. Les quatre hommes sont détenus à la prison PJ de Phnom Penh.

L'affaire soulève aussi le problème, endémique dans les affaires de haut niveau, de l'interférence du politique dans les questions de justice. On a pu constater dès le début une intense pression politique pour qu'un verdict de culpabilité soit prononcé. Un haut responsable du gouvernement a déclaré à des journalistes, en dehors du tribunal, qu'il était certain que les accusés étaient coupables.

Il est troublant d'apprendre que le procès initial a été repoussé à la demande de l'ambassade des États-Unis qui souhaitait fournir des documents supplémentaires. Il est encore plus troublant d'apprendre que le juge initialement en charge de cette affaire a été déchargé du dossier, apparemment à la demande de l'un des avocats commis d'office, pour des raisons qui n'ont jamais été éclaircies.

Amnesty International a également appris que les autorités cambodgiennes avaient autorisé des « *experts* » américains à interroger les accusés en dehors de la présence de leur avocat. Les accusés ont déclaré avoir été menacés verbalement par les personnes qui les ont interrogés. Ces faits

*La version originale a été publiée par Amnesty International,*

*Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.*

*La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International – ÉFAI –*

*Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*

constituent des violations graves du droit cambodgien et du droit international.

Amnesty International est de plus en plus préoccupée de voir que la justice cambodgienne ne respecte pas les normes internationales d'équité des procès dans cette affaire. *« Traiter de façon trop sévère et arbitraire les personnes soupçonnées de terrorisme ne servira qu'à s'aliéner la communauté musulmane du Cambodge et risque d'être contre-productif si le but est d'empêcher le Cambodge de devenir un refuge pour les terroristes, a déclaré l'organisation. Encore une fois, c'est la justice cambodgienne qui va être jugée en même temps que les accusés dans cette affaire. »*

Les quatre personnes faisant figure de suspects dans ce dossier, entaché d'irrégularités de procédure, doivent être jugées sans plus attendre par un tribunal, en audience publique et dans le respect des normes internationales d'équité des procès. S'il n'existe pas de preuves suffisantes contre eux, ils doivent être remis en liberté. ●